

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

**Date de révision:** 18 octobre 2022      **Date de publication précédente:** 20 novembre 2017      **No de fiche:** 207A-19

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

274 Dégraissant industriel (Aérosol)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Nettoyant à base de pétrole. Dissout la graisse, l'huile, le goudron et autres saletés insolubles dans l'eau généralement présentes dans les milieux marins et industriels.

**Utilisations déconseillées:** Aucune donnée disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeler Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Gaz comprimé, H280

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:** H222      Aérosol extrêmement inflammable.  
H280      Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304      Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Réceptacle sous pression: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260C	Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols.
	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P405	Garder sous clef.
	P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale (préciser)

**Informations additionnelles:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*	80-90	64742-48-9	Flam. Liq. 4, H227*** Asp. Tox. 1, H304
Propane	5-10	74-98-6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Butane**	5-10	106-97-8	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)

\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. \*\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène.  
Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion:</b>	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Protection des premiers secours:</b>	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	171 *	1200 *
Propane	**	SO
Butane	15 min: 1000	SO

\* Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .

\*\* Asphyxiant simple.

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez un dispositif respiratoire homologué pour les vapeurs organiques. (par ex.: type de filtre EN A).

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton\*, néoprène ou nitrile). \*Marque déposée de DuPont.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Vêtements imperméables (par ex., Viton\*, néoprène ou nitrile) autant que de besoin pour empêcher tout contact avec la peau. \*Marque déposée de DuPont.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide de faible viscosité	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	transparent	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	n'est pas défini
<b>Odeur</b>	odeur légère	<b>Solubilité dans l'eau</b>	négligeable
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	> 4, produit seulement (estimé)
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	188 °C, produit seulement	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas applicable
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,77 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	100%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	LIE 1,2; LSE 9,9	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	≤ 0,01%, produit seulement
<b>Point éclair</b>	61 °C, produit seulement	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	Coupelle fermée	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	227 °C, produit seulement	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Métaux réactifs et agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la condition des personnes atteintes de dermatite.

Les renseignements fournis reposent sur les données disponibles sur les composants du produit. Le produit au complet n'a pas été évalué.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 5000 mg/kg

**Par voie cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 5000 mg/kg

**Par inhalation:** Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 h	> 5 mg/l (vapeur)
Propane	CL50, rat, 4 heures	658 mg/l
Butane	CL50, rat, 4 heures	30,96 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis; Peut provoquer une irritation légère des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, références croisées	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

**Toxicité pour la reproduction:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.

**STOT - exposition répétée:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

**Autres informations:** Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: susceptible de se dégrader à l'air; biodégradation possible. Cette substance est supposée être extraite dans une usine de traitement des eaux usées.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

N'est pas défini

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide. Insoluble dans l'eau. Flotte sur l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les ingrédients dangereux s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont relâchés dans l'environnement.

**12.5. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les récipients pressurisés ou scellés dans une installation approuvée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN1950

**TMD:** UN1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**OACI:** Aérosols, Flammable

**IMDG:** Aérosols

**RID:** Aérosols, *flammable*

**TMD:** Aérosols, *flammable*

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 2.1

**TMD:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EmS. F-D, S-U, Shipped as Limited Quantity

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Aérosol 1, H222	Sur la base des composants
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des composants

**Mentions H pertinentes:** H220: Gaz extrêmement inflammable.  
 H227: Liquide combustible.  
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 18 octobre 2022

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3, 4.2, 5.2, 6.1, 6.3, 7.1, 8.1, 9.1, 11, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.